



OFFERT

Le guide "Une maison éco-performante aux Herbiers"

la lettre

développement durable



AGIR POUR UN BÂTI SAIN, ÉCONOME EN RESSOURCES ET ACCESSIBLE

C'EST DANS L'AIR

Grenelle de l'environnement et ANC

S'inscrivant dans le prolongement de la loi Grenelle I, la loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement se traduit en obligations, interdictions ou permissions notamment dans le domaine de l'ANC.

L'article 159 de la loi modifie la mission de contrôle qu'ont les communes au regard des installations d'assainissement non collectif (ANC). Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, le contrôle consiste en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires. Dans le cas des autres installations, cette mission consiste à une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'ANC; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans. Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations prescrits dans le document de contrôle. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif.

Si le propriétaire d'une installation ANC doit en faire faire la vidange par une personne agréée par le préfet, l'entretien régulier peut être réalisé par toute autre personne, y compris lui. Si le propriétaire ne respecte pas ses obligations d'entretien, la commune peut procéder d'office aux travaux requis, aux frais du propriétaire, après une mise en demeure restée infructueuse.



IMPACT SUR L'ENTREPRISE DU BÂTIMENT

Les ECO Artisans® se font connaître en Pays de la Loire

Une large campagne de communication auprès du grand public a été menée tout l'automne sur la marque ECO Artisan®. Cela s'est traduit par des encarts publicitaires dans des revues et la presse locale, ainsi que par des affichages aux arrêts de bus, des communications dans la presse ciblée...

cohérente d'économies d'énergie et le travail en réseau des artisans. Même si tous n'ont pas des projets de travaux imminents, ils pourront aller sur www.eco-artisan.net pour trouver un ECO Artisan® près de chez eux.



Enfin, n'oublions pas que la meilleure communication, c'est celle faite par les ECO Artisans®, tous les jours, auprès de leurs clients, en expliquant cette démarche et en la mettant en valeur avec leurs outils (véhicules, devanture d'atelier, t-shirts, brochures, cartes de visite, portes ouvertes...).

brochures, cartes de visite, portes ouvertes...).

Si vous souhaitez en savoir plus : contactez votre CAPEB départementale.



En complément, les ECO Artisans® étaient présents sur de nombreux salons grand public parmi lesquels la Foire de Béré, le salon de l'Habitat sain à la Beaujoire, le salon de l'Habitat d'Angers, le salon de l'Habitat à Laval, la foire du Mans, la foire des Minées à Challans, la foire du Chrono aux Herbiers...

Animés par des ECO Artisans® sans but directement commercial, les différents stands rencontrent un bon succès, permettant de faire connaître la marque à des personnes d'horizons variés. L'impression générale sur la marque est favorable. Les particuliers sont intéressés par la démarche

Formations aux économies d'énergie FEEBat

En 2010, 953 artisans ont suivi un des 106 stages FEEBat dans les CAPEB des Pays de la Loire.

Ces formations prises en charge proposent d'abord d'identifier les éléments clés de l'amélioration énergétique des bâtiments, puis de maîtriser un logiciel pour proposer une évaluation thermique et enfin, de se spécialiser sur les solutions pour l'enveloppe du bâtiment et ses équipements.



Un partenariat :



Union Régionale CAPEB Pays de la Loire
1 rue Louis Marin
BP 56313
44263 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 89 71 47
www.capeb-paysdelaloire.fr



n°12
Février 2011





LE MOT DU PRO

Partager notre chantier pour avancer vers une construction durable



Témoignages de Jean-Michel et Lydie RABALLAND - Entreprise de maçonnerie à Saint Jean de Monts (85)

Pourquoi avoir choisi de construire vos bureaux en béton cellulaire ?

Notre volonté de développer la construction en Thermopierre est l'aboutissement d'une réflexion qui découle de notre intérêt pour l'Homme et l'Environnement. Malgré ses performances, ce matériau reste encore assez confidentiel dans notre région. Après ce chantier, nos clients verront que nous avons choisi ce matériau pour notre bâtiment et donc que nous avons pleinement confiance dans ses qualités.

La date du 18 février 2010 représente une date importante pour votre entreprise ?

En effet, c'est la date de la pose de la première pierre et du lancement du chantier. Avec l'appui d'un formateur, c'est une journée que nous avons partagée avec des collègues, maçons, mais aussi menuisiers, plombiers, électriciens... pour qu'ils se familiarisent avec ce matériau. Nous avons également invité les jeunes de la M.F.R. de Saint Gilles

Croix de Vie, afin qu'ils découvrent ce mode constructif sur un chantier grandeur nature... car ce sont eux l'avenir de notre métier !

Quels sont les métiers concernés et les ajustements nécessaires dans chaque métier ?

Nous avons associé plusieurs corps d'état pour que, ensemble, nous identifions les ajustements techniques nécessaires. Par exemples : des menuiseries en feuillure, le rainurage avec un outil adapté pour passer les gaines électriques, ainsi que les distances à respecter pour passer les gaines dans la chape par rapport à la largeur des blocs utilisés... Nous profitons aussi de cette journée pour former tous nos salariés : une pose au laser du premier rang, en commençant par les blocs dans les angles, une colle spécifique à joint mince, des découpes à la scie...

Quels autres choix avez-vous fait pour votre bâtiment ?

Nous aurons des cloisons intérieures en béton cellulaire, de la ouate de cellulose en isolation toiture, une finition intérieure en argile naturelle, ainsi que 2 cuves de 4000 litres pour récupérer l'eau de pluie de notre entrepôt pour arroser les espaces verts et nettoyer les engins.

Aujourd'hui, le bâtiment est terminé et la société a emménagé ce 6 janvier. Cette démarche de partage a porté ses fruits car des clients sont régulièrement venus suivre l'avancée des travaux et l'entreprise a été sollicitée pour exposer au salon local «Naturel'Monts» en octobre 2010.

EN PRATIQUE

Construire une maison éco-performante

L'objectif premier d'une maison performante est de réduire au maximum les besoins énergétiques en réfléchissant, dès le début, à l'orientation du bâtiment, son architecture, son mode constructif et surtout ses performances thermiques.

Le deuxième objectif est la performance des équipements spécifiques (système de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage...) qui doivent chacun être dimensionné et optimisé en fonction de leur utilisation future.

A ces objectifs qui doivent permettre d'atteindre, par exemple le label BBC Effinergie ou la future Réglementation Thermique - RT 2012, on peut y ajouter la production d'énergie renouvelable par un système de capteurs photovoltaïques permettant de compenser et même de dépasser les consommations énergétiques annuelles de la maison : la maison devient alors Bâtiment à énergie positive

(BEPoS).

Pour être tout à fait cohérent dans la démarche environnementale, il est important aussi de considérer la maison sur l'ensemble de son cycle de vie. Une étude sur l'impact de différents matériaux de construction doit être menée. Elle permet ainsi de faire des choix pertinents en matière d'environnement.



La maison éco-performante réalisée à la demande de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (85) a rempli tous ces objectifs.

Avec le soutien de l'Ademe, la CAPEB vous propose avec la lettre Cap DD n°12 un guide qui illustre comment remplir ces objectifs et comment les entreprises se sont appropriées

ce nouveau type de chantier. Le soin dans la mise en œuvre et une nouvelle façon de travailler ensemble y font la différence.



MÉMO

Se former

Quelques exemples de stages. La liste complète est à demander à votre CAPEB départementale.

> **LOIRE-ATLANTIQUE**
 6 jours : 10-11 février + 15-16 mars + 14-15 avril
 Contexte réglementaire et technique de distribution d'eau dans le bâtiment - QualiEAU
 16-17 février
 Les matériaux et leur mise en œuvre pour réussir les maisons BBC Effinergie

> **MAINE-ET-LOIRE**
 24 février
 Maîtrise des outils de l'efficacité énergétique (préparation QCM)
 17-18 mars
 FEEBat module 1 - les éléments clés de l'amélioration énergétique des bâtiments en travaillant ensemble

> **MAYENNE**
 21-22 février
 Récupération et réutilisation de l'eau de pluie
 23-24-25 février
 Chauffe-eau solaire individuel Qualisol

> **SARTHE**
 15-16 février
 FEEBat module 3.1 - isolation des murs et planchers bas
 12 avril
 Les règles d'étanchéité à l'air d'un bâtiment

> **VENDÉE**
 9-10-11 février
 Photovoltaïque - Module Electricité (électriciens)
 15-16 février
 FEEBat module 2 : déterminer les priorités de travaux à conseiller à son client

Le bon clic

Le Développement Durable au bureau avec humour sur www.planete-bureau.fr



ÉCO-ATTITUDE

Le chiffre du mois

287 ECO Artisans® en Pays de la Loire aujourd'hui.

Ces professionnels compétents en rénovation thermique savent réaliser une évaluation thermique globale à l'aide d'un logiciel spécifique. Contacter votre CAPEB.